



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 17/04/2024

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

# Séance du 10 avril 2024 à 17 heures 00

# Question n°14

# Convention de partenariat entre le CCAS de Besançon et l'association France Bénévolat Besançon Doubs

Le Conseil d'Administration, convoqué le 3 avril 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice: 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

### Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

### Etaient absents:

Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à Madame Myriam LEMERCIER** / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN** 

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 avril 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20240410-D001846I0-DE

Date de dépôt en Préfecture :

# **DÉLIBÉRATION**

# Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé: Dans l'objectif de dynamiser l'engagement associatif bénévole et, plus particulièrement, de renforcer la participation bénévole à des actions telles que le Réseau Prévenance porté par la Maison des Séniors, le CCAS de Besançon et l'association France Bénévolat Besançon Doubs adaptent leur partenariat. Celui-ci devra être axé sur une meilleure interconnaissance des missions, des actions et besoins réciproques, afin de garantir une information et une orientation efficace des publics.

Dáfáranas Darista 1 10000 0000	
Référence au Projet social 2022-2026 :	1 <u></u> 12 . A
Axe 1 : Intervenir auprès des publics	Axe 5: Optimiser les moyens, les
prioritaires identifiés dans l'ABS	ressources et le patrimoine du CCAS
	pour pérenniser son action de service
Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers	public
l'autonomie les publics relevant du CCAS	pasiis
au sens de l'autonomie sociale et	Axe 6: Faire savoir et valoriser
économique – De « l'urgence vers	l'action du CCAS
l'autonomie »	raction du CCAS
Tautonomic //	
Avo 2: Facilitar Passès and decitar t	Sans objet
Axe 3: Faciliter l'accès aux droits et	
leur maintien (aller vers, simplification)	
majeur des politiques du handicap et de	
l'âge en lien avec la dimension	
accessibilité pour mieux vivre dans la ville	

## I - Contexte

Le CCAS s'est engagé, dès la construction de son Projet Social en 2020, à développer son travail partenarial avec les associations, à impliquer celles-ci dans la poursuite de ses objectifs définis dans les 6 axes de ce Projet Social.

Il a également constaté, en lien avec ses partenaires associatifs, une baisse inquiétante de l'engagement bénévole.

Cette baisse, qui se confirme tant sur le plan local que national, a été amplifiée à la suite de la crise sanitaire et met potentiellement en cause le bon fonctionnement, voire la pérennité, d'un certain nombre de dispositifs portés ou coordonnés par le CCAS.

On peut citer en premier chef, le réseau de distribution de proximité de l'aide alimentaire, constitué d'associations ne fonctionnant que par la ressource bénévole.

Le réseau Prévenance, dispositif de lutte contre l'isolement des personnes âgées et de maintien du lien social, porté par la Maison des Séniors, est également dépendant de l'engagement bénévole.

L'association France Bénévolat Besançon Doubs (FBBD) appartient au réseau France Bénévolat, dont les finalités et l'éthique sont la promotion active du bénévolat associatif, l'intermédiation entre les associations et les bénévoles potentiels, la valorisation des compétences bénévoles et l'amélioration des pratiques de gestion des ressources bénévoles dans les associations. De plus, France Bénévolat s'attache à renforcer la coopération inter associative, en particulier au niveau territorial, à partir de thèmes et de démarches innovantes, en lien avec le bénévolat.

FBBD est liée à l'association nationale France Bénévolat par un protocole et une charte d'engagements réciproques. Les conditions d'exercice de ses missions font l'objet d'un Guide de comportement et de déontologie, annexé à la présente convention.

Pour ses missions, FBBD dispose de ressources constituées principalement par :

- ➢ les cotisations de ses associations adhérentes, en contrepartie des services rendus par FBBD à ces associations,
- des subventions, en contrepartie de la gratuité de l'accueil et du conseil aux bénévoles, de la promotion du bénévolat et de la participation aux manifestations organisées par différentes collectivités ou institutions. La Ville de Besançon attribue annuellement une subvention à FBBD.

Le CCAS et France Bénévolat Besançon Doubs entretiennent de longue date un partenariat matérialisé, dans un premier temps, par une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Séniors.

Celle-ci prévoyait notamment une mise à disposition de locaux, selon un calendrier régulier, afin de permettre à FBBD d'assurer des permanences et d'accueillir des publics, en vue de les informer, et de répondre à leurs questions d'engagement bénévole et associatif.

Ces permanences étaient assurées à la Maison des Séniors, Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), structure du CCAS qui s'adresse aux personnes âgées ainsi qu'à leur entourage, et plus largement à toute personne intéressée aux questions du vieillissement, du maintien de l'autonomie, du lien social et intergénérationnel des personnes âgées. Dans ses missions d'information et de coordination, la Maison des Séniors constitue un relais essentiel avec les partenaires, notamment associatifs.

L'évolution des attentes et habitudes des publics, notamment suite à la crise sanitaire, a provoqué une raréfaction du recours à la permanence assurée par FBBD à la Maison des Séniors, puis à un abandon de fait de cette permanence.

Une adaptation du travail partenarial s'est donc révélée nécessaire pour apporter davantage de lisibilité pour les publics et d'efficience pour le travail des équipes.

La présente convention définit les nouvelles modalités de ce travail partenarial.

# II - Objet et principe de la convention

La convention définit les conditions dans lesquelles le CCAS, via la Maison des Séniors, et France Bénévolat Besançon Doubs (FBBD), peuvent œuvrer conjointement au développement du bénévolat sur le territoire bisontin et la promouvoir leurs actions respectives.

La convention est prévue pour une durée de trois ans. Elle prend effet à compter de sa signature pour l'année 2024, et s'achèvera le 31 décembre 2026.

# Accueil et orientation des personnes candidates au bénévolat

Les personnes s'adressant à la Maison des Séniors, en vue de se renseigner sur le bénévolat, de rechercher une mission bénévole ou encore un engagement associatif, seront prioritairement orientées vers l'association FBBD.

Les équipes de la Maison des Séniors, agents d'accueil et travailleurs sociaux, seront en mesure d'apporter un premier niveau d'information sur les missions de FBBD.

Des rencontres régulières seront organisées, pour réunir conjointement les équipes du CCAS et de FBBD afin d'entretenir l'interconnaissance des structures, de favoriser et maintenir un bon niveau d'interconnaissance des missions, des publics et besoins.

# Promotion des actions respectives

FBBD pourra participer aux évènements et manifestations publiques organisées par la Maison des Séniors en particulier et le CCAS en général, par exemple lors du forum de l'innovation sociale « Lundisociable » ou du forum « Préparer et bien vivre sa retraite ».

FBBD pourra être associé à des groupes de travail, des interventions ponctuelles devant des publics lors d'ateliers organisés à la Maison des Séniors, dans d'autres structures du CCAS ou encore en lien avec les services de la Ville de Besançon.

La Maison des Séniors mettra à la disposition de ses usagers les documents appropriés de France Bénévolat et veillera à en assurer régulièrement la disponibilité. La consultation directe du site FBBD sera ouverte aux usagers via le poste informatique en libre-service proposé au sein de la structure.

FBBD et le CCAS rendront public leur partenariat par des liens réciproques sur leurs sites internet. Ils en assureront la promotion et en diffuseront les actualités, au moyen de leurs différents supports de communication, dont les réseaux sociaux.

Des temps de présentation et d'information au public, pourront être organisés conjointement au sein des structures du CCAS, dont la Maison des Séniors.

# Dynamisation de l'engagement associatif bénévole

FBBD pourra assurer, pour sa part, une orientation de bénévoles en direction d'actions menées par les services du CCAS et ses partenaires, au bénéfice des publics bisontins fragiles, au premier rang duquel figurent les associations signataires de la charte municipale de l'aide alimentaire.

La Maison des Séniors pourra solliciter FBBD pour toute recherche de bénévoles dans le cadre de ses activités. Les annonces des missions proposées pourront être inscrites sur le site internet local de FBBD.

Le site de France Bénévolat étant d'ordinaire exclusivement réservé aux missions associatives, la convention ouvre droit à cette dérogation.

# Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- Approuvent le partenariat entre le CCAS et France Bénévolat Besançon Doubs ;
- Autorisent la Vice-présidente à signer la convention de partenariat jointe en annexe, et ses éventuels avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme, La Vice-présidente du CCAS,

Sylvie WANLIN





# Convention de partenariat entre le CCAS de Besançon et France Bénévolat Besançon Doubs

## Entre les soussignés :

Le CCAS de Besançon, établissement public gestionnaire du CLIC/Maison des Séniors, représenté par sa Vice-Présidente, Sylvie WANLIN, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 10 avril 2024, ci-après dénommé « le CCAS »,

d'une part,

et

L'association France Bénévolat Besançon Doubs, représentée par son co-président Monsieur Paul LOUVEL, dont le siège social est situé Centre Pierre Mendès France - 3 rue Beauregard - à Besançon, ciaprès dénommé « FBBD »,

d'autre part,

### Préambule,

France Bénévolat Besançon Doubs appartient au réseau France Bénévolat, dont les finalités et l'éthique sont la promotion active du bénévolat associatif, l'intermédiation entre les associations et les bénévoles potentiels, la valorisation des compétences bénévoles et l'amélioration des pratiques de gestion des ressources bénévoles dans les associations. De plus, France Bénévolat s'attache à renforcer la coopération inter associative, en particulier au niveau territorial, à partir de thèmes et de démarches innovantes, en lien avec le bénévolat.

FBBD est liée à l'association nationale France Bénévolat par un protocole et par une charte d'engagements réciproques. Les conditions d'exercice de ses missions font l'objet d'un *Guide de comportement et de déontologie*, annexé à la présente convention.

Pour ses missions, FBBD dispose de ressources constituées principalement par :

- les cotisations de ses associations adhérentes, en contrepartie des services rendus par FBBD à ces associations.
- des subventions, en contrepartie de la gratuité de l'accueil et du conseil aux bénévoles, de la promotion du bénévolat et de la participation aux manifestations organisées par différentes collectivités ou institutions. La Ville de Besançon attribue annuellement une subvention à FBBD.

Le CCAS et France Bénévolat Besançon Doubs entretiennent de longue date un partenariat matérialisé, dans un premier temps, par une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Séniors, établi selon un calendrier régulier, afin de permettre à FBBD d'assurer des permanences et d'accueillir des publics en vue de les informer et de les orienter en réponse aux questions d'engagement bénévole et associatif.

Ces permanences étaient assurées à la Maison des Séniors, Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), structure du CCAS qui s'adresse aux personnes âgées ainsi qu'à leur entourage, et plus largement à toute personne intéressée aux questions du vieillissement, du maintien de l'autonomie, du lien social et intergénérationnel des personnes âgées. Dans ses missions d'information et de coordination, la Maison des Séniors constitue un relais essentiel avec les partenaires, notamment associatifs.

L'évolution des attentes et habitudes des publics, notamment suite à la crise sanitaire, a provoqué une raréfaction du recours à la permanence assurée par FBBD à la Maison des Séniors, puis à un abandon de fait de cette permanence.

Une adaptation du travail partenarial s'est donc révélée nécessaire, pour apporter davantage de lisibilité pour les publics et d'efficience pour le travail des équipes.

La présente convention définit les nouvelles modalités de ce travail partenarial.

### Article 1: OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CCAS, via la Maison des Séniors et France Bénévolat Besançon Doubs (FBBD), œuvrent conjointement pour le développement du bénévolat sur le territoire bisontin et la promotion de leurs actions respectives.

### **Article 2: DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est prévue pour une durée de trois ans. Elle prend effet à compter de sa signature pour l'année 2024, et s'achèvera le 31 décembre 2026.

### Article 3: DESCRITPION DES ACTIONS / ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

### Accueil et orientation des personnes candidates au bénévolat :

Les personnes s'adressant à la Maison des Séniors, en vue de se renseigner sur le bénévolat, de rechercher une mission bénévole ou encore un engagement associatif, seront prioritairement orientées vers l'association FBBD.

Les équipes de la Maison des Séniors, agents d'accueil et travailleurs sociaux, pourront apporter un premier niveau d'information sur les missions de FBBD.

# Promotion des actions respectives :

FBBD participera aux évènements et activités organisées par la Maison des Séniors en relation avec le bénévolat. Cette participation pourra prendre diverses formes : la présence lors de forums (ex : Forum de l'innovation sociale Lundisociable, Préparer et bien vivre sa retraite...), ou de groupes de travail, des interventions ponctuelles devant des publics lors d'ateliers organisés à la Maison des Séniors, dans d'autres structures du CCAS ou encore en lien avec les services de la Ville de Besançon.

La Maison des Seniors mettra à la disposition de ses usagers les documents appropriés de France Bénévolat et veillera à en assurer régulièrement la disponibilité.

La Maison des Séniors permettra la consultation directe du site FBBD via le poste informatique en libreservice proposé au sein de la structure.

FBBD et le CCAS rendront public leur partenariat par des liens réciproques sur leurs sites internet :

https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/solidarite-sante/maison-des-seniors/

https://besancon-doubs.francebenevolat.org/

Ils assureront la promotion de ce partenariat, et en diffuseront les actualités, au moyen de leurs différents supports de communication, dont les réseaux sociaux.

Des temps de présentation et d'information au public, pourront être organisés conjointement au sein des structures du CCAS, dont la Maison des Séniors.

FBBD pourra assurer, pour sa part, une orientation de bénévoles en direction d'actions menées par les services du CCAS et ses partenaires, au bénéfice des publics bisontins fragiles.

# • Consolidation du partenariat par l'interconnaissance des structures

Des rencontres régulières seront organisées, pour réunir conjointement les équipes du CCAS et de FBBD afin de favoriser et maintenir un bon niveau d'interconnaissance des missions, des publics et besoins réciproques.

## Bénévoles pour le compte de la Maison des Séniors

La Maison des Séniors pourra solliciter FBBD pour toute recherche de bénévoles dans le cadre de ses activités. Les annonces de missions pourront être inscrites sur le site internet local de FBBD (le site national de France Bénévolat étant d'ordinaire exclusivement réservé aux missions associatives).

### Dans ce cadre:

- La Maison des Séniors définit clairement les missions des bénévoles engagés et les protège de tout risque d'instrumentalisation qui serait contraire aux valeurs défendues par FBBD. A cet effet, une Convention d'engagements réciproques leur sera proposée, ou à défaut une Charte des bénévoles leur sera remise.
- En réponse à des besoins, la Maison des Séniors s'engage à faire appel prioritairement à France Bénévolat concernant l'offre associative existante sur le territoire bisontin. Elle pourra néanmoins développer de nouvelles activités faisant appel à des bénévoles, si cette offre est inexistante ou insuffisante.

France Bénévolat Besançon-Doubs et la Maison des Séniors feront régulièrement le point sur le développement et l'impact de cette coopération.

### **Article 4: RESILIATION**

Les deux parties pourront résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de préavis de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 5: DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

En signant la présente convention, le partenaire manifeste son consentement à la collecte puis au traitement, par le CCAS, de ses données à caractère personnel dans les conditions ci-après.

Le CCAS recueille ici les données à caractère personnel du partenaire, pour lui permettre d'assurer l'exécution de la présente convention.

Aucun traitement n'est effectué ni aucune donnée traitée, en dehors de l'Union Européenne.

Les données seront conservées pour la durée d'exécution de la présente convention, puis archivées ou supprimées selon les cas.

En vertu du Règlement Européen du 27 avril 2016 (RGPD) et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés modifiée, le partenaire peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et solliciter la portabilité de ses données.

Pour exercer ses droits et poser toute question, le partenaire peut s'adresser au Secrétariat Général du CCAS à l'adresse suivante : ccas@besancon.fr ou par courrier : CCAS de Besançon, 9 rue Picasso 25000

Besançon. Le partenaire peut également saisir le Correspondant à la protection des données personnelles du CCAS à l'adresse suivante : dpo@grandbesancon.fr.

Si le partenaire estime que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : www.cnil.fr ou par courrier au 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

### **Article 6: LITIGES**

En cas de litige dans la mise en œuvre de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un compromis amiable. A défaut, le Tribunal Administratif de Besançon est seul compétent.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association France Bénévolat, Le co-Président, Pour le CCAS, La Vice-présidente, Par délégation,

Paul LOUVEL Sylvie WANLIN